**République de Guinée**

Travail- Justice- Solidarité



**CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

***N°004***

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro **715** le 22 juillet 2022

SESSION 2022

**RAPPORT**

**Fait**

**Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire portant sur le Débat d’Orientation Budgétaire 2022**

Rapport présenté par Honorable Fatima CAMARA, Rapporteure Générale du CNT

Juillet 2022

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,**

**Honorables Conseillers,**

**Monsieur le Représentant du Chef de l’Etat,**

**Messieurs les Ministres,**

**Mesdames et Messieurs,**

Présenté en séance plénière du Samedi 23 juillet 2022, le document de programmation budgétaire pluriannuel a permis au Conseil National de la Transition (CNT) d’entamer le débat d’orientation budgétaire (DOB) 2022 qui s’est poursuivi en commission, inter-commissions et en plénière conformément au chronogramme adopté à cet effet.

Par la suite, les Ministres de l’Economie, des Finances et du Plan ; du Budget et le Gouverneur de la Banque Centrale, ont exposé les grandes orientations du gouvernement relative à la programmation budgétaire triennale des recettes, dépenses, soldes, moyens de financement ainsi que la situation monétaire.

Le vice-président de la Chambre du Commerce porte-parole des partenaires économiques et financiers, le Secrétaire exécutif de la Société Civile, la Présidente de la Coalisation des femmes et filles de Guinée (COFFIG), le représentant des Jeunes, des Personnes Handicapées et celui des Iles de Loos, ont tour à tour décliné leurs préoccupations, remarques et suggestions relatives à la préparation du budget 2023.

Pour rappel, le Document de Planification Budgétaire Pluriannuelle (DPBPA) permet au gouvernement de présenter les grandes orientations de la politique des finances publiques et les priorités budgétaires pour les trois prochaines années, sur la base du cadrage macroéconomique reposant sur le produit intérieur brut, le taux de croissance économique, le taux d’inflation, le taux de change, le volume des importations et des exportations et les objectifs définis dans la feuille de route tracée par le Gouvernement de la Transition.

De ce DPBPA les projections de l’année 2023 servent de référence pour l’élaboration du projet de loi de finances 2023.

Les principales hypothèses retenues pour le présent cadrage budgétaire se résument comme suit :

* Réaliser un taux de croissance du PIB de 5,6% ;
* Ramener un taux d’inflation (moyenne annuelle) à 10,2% ;
* Réaliser un taux de pression fiscale de 13,9% ;
* Stabiliser le taux de change à 9751 GNF.

Sur la base de ces hypothèses, les recettes sont projetées à 29 642,55 Mds et vont s’accroitre de 19,4% .

Ainsi, les projections des recettes pour les trois (3) régies financières sont estimées à :

* Direction Générale des Impôts : 12 777.67 Mds ;
* Direction Générale des Douanes : 12 106.99 Mds ;
* Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : 2 023.44 Mds.

**Honorables conseillers,**

L’atteinte des objectifs repose sur la mise en œuvre de plans de réforme et de modernisation des trois régies de recettes dans le but d’accroître leur performance et consolider la digitalisation des administrations fiscales à travers :

* la généralisation des paiements en ligne via le système E-TAX des Impôts
* l’implantation d’une nouvelle version de SYDONIA à la Douane
* la mise en service d’un Système Comptable Intégré de l’Etat au Trésor.
* la mise en place d’un fichier des contribuables fiscalement en règle.

Quant aux dépenses du budget de l’Etat, elles sont projetées à 36 787,36 Mds soit un taux d’accroissement de 10,7% par rapport à 2022.

Les dépenses du budget général sont constituées de dépenses courantes pour 19 996.68 et de dépenses d’investissement pour 15 485.86 Mds soit un accroissement de 52.08% par rapport à 2022.

Les dépenses courantes représentent 56.21% des dépenses du budget général en 2023 contre 65.50% en 2022 et sont constituées de :

* Charges financières de la dette pour 1 140.83 Mds contre 1 520.74 Mds en 2022 soit une baisse 24.98 Mds ;
* Dépenses de personnel pour 7 546.78 Mds contre 7 239.30 Mds en 2022 ;
* Dépenses de biens et services pour 2 970.02 Mds contre 3 751.80 Mds en 2022 ;
* Dépenses de transfert pour 8 339.05 Mds dont 3 848.42 Mds en faveur de EDG.

Les dépenses d’investissements sont constituées de ressources propres 8 536.78 Mds et de ressources extérieures 6 949.70 Mds.

Ces projections portent sur 310 projets avec une enveloppe de 15 486.48 Mds pour la période 2023. La répartition sectorielle se présente ainsi qu’il suit :

* Développement rural pour 1 299.87 Mds ;
* Secteur de l’eau, énergie, mines, industrie et services pour 2 131.86 Mds;
* Infrastructures et équipements pour 5 731.19 Mds ;
* Secteur social pour 1 773.60 Mds ;
* Administration générale pour 4 286.48Mds.

 En matière d’encadrement des dépenses, des économies sont attendues à travers :

* La pleine application de la politique de mise en concurrence promue par notre nouveau Code des marchés publics en matière d’achat public.
* La réduction du train de vie de l’Etat.
* Le renforcement de la fonction comptabilité matière ;
* La réduction progressive de la subvention à EDG.

Le budget d’affectation spéciale concerne le Fonds National de Développement Local (FNDL/ANAFIC) pour 608.79 Mds, le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON) pour 421.22 Mds et le Fonds Commun de l’Éducation (FCE) pour 183 Mds.

Pour couvrir le solde budgétaire projeté à -7 144.81 Mds, le Ministre des Finances est autorisé d’émettre des bons de trésor, de rechercher des emprunts extérieurs ou appuis projets, d’émettre des emprunts obligataires et des obligations du trésor.

**Honorables conseillers,**

Le CNT se réjouit de la participation effective des partenaires économiques, financiers et sociaux dont les interventions ont essentiellement porté sur :

* l’implication des partenaires économiques dans la mobilisation des recettes internes,
* la promotion de la transparence fiscale ;
* l’optimisation de la fiscalisation du secteur informel ;
* l’application du droit de préférence nationale notamment en relevant le quota de la sous-traitance locale ;
* la création d’écoles d’excellence en formation professionnelle ;
* l’octroi de subventions en faveur des partenaires sociaux ;
* le plaidoyer pour un programme d’intervention d’urgence en faveur des îles de loos
* la participation de la Société Civile dans l’évaluation et le contrôle de l’exécution du budget ;

**Honorables conseillers,**

Lors des débats en commission et en inter-commissions, les Honorables Conseillers Nationaux se sont interrogés sur :

* Des différences de chiffres entre le discours du ministre du budget et le document de programmation budgétaire pluriannuelle ;
* La base de référence du document de programmation budgétaire pluriannuelle ;
* Le programme de référence intérimaire ;
* L’accroissement des dépenses de 10,7%,
* Les mesures envisagées pour l’accroissement des recettes ;
* La mise en place de banques agricole, d’investissement et d’habitat ;
* La formalisation du secteur informel ;
* La faiblesse des fonds alloués aux secteurs sociaux notamment, l’éducation, la santé, affaires religieuses ainsi qu’aux investissements ;
* L’application effective du contenu local ;
* Les dividendes versés par les sociétés du portefeuille de l’état ;
* L’impact budgétaire de l’admission à la retraite de plus 11 000 fonctionnaires et la dissolution de certaines institutions constitutionnelles ;
* La relance d’une société nationale de téléphonie ;
* Le respect des normes CEDEAO en matière de quotas à allouer par secteur d’activités ;
* La construction du siège du parlement ;
* Le renforcement des effectifs et l’amélioration des capacités opérationnelles des conservateurs de la nature dans les aires protégées ;
* La réhabilitation de la route nationale RN1 Coyah-Mamou-Dabola ;
* L’opportunité d’allocation budgétaire aux projets post-Ebola ;
* La contribution de la monnaie électronique des sociétés de téléphonie sur le budget de l’Etat.

A la suite de débats enrichissant avec les cadres des départements du budget et des finances, le CNT :

* Invite le gouvernement à faire l’évaluation du programme de référence intérimaire (PRI), ainsi que la présentation de sa feuille de route ;
* Exhorte le gouvernement à l’augmentation de l’allocation budgétaire de la 6ème Commune de Conakry ainsi que l’affectation de cadres compétents à ladite commune et à revoir la situation particulière des autres îles du pays ;
* Invite le gouvernement à la construction de centres artisanaux suite aux déguerpissements des voiries ;
* Encourage le gouvernement à l’application de la mercuriale des prix ;
* Encourage le gouvernement à la poursuite de la création de centres d’excellence de formation professionnelle ;
* Appelle le gouvernement à revisiter le code foncier et domanial ;
* Exhorte le gouvernement à la poursuite de la normalisation du secteur informel de l’économie et à l’implication du secteur privé dans le cadre du recouvrement des recettes ;
* Convie le gouvernement à prioriser le volet investissement du secteur de l'eau ; Demande au gouvernement la reprise des activités de l’imprimerie Patrice Lumumba ;
* Suggère au gouvernement le passage de 1 à 2 francs la taxation de la consommation téléphonique sur les 10 francs déjà accordés ;
* Encourage le gouvernement à réduire la subvention allouée au secteur de l'énergie (EDG).

**Honorables conseillers,**

La Commission du Plan, des Affaires Financières et du contrôle budgétaire remercie chaleureusement l’ensemble des Conseillers Nationaux et travailleurs parlementaires, les départements du pool économique, la Société Civile, le Patronat et les organes de presse pour leur participation et leur apport à ce débat d’orientation budgétaire 2022.

Je vous remercie

**La Commission**